

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2017

L'an deux mil seize, le 9 mai, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Clémence DIGUET, M. Dominique VERDURE, Mme Emmanuelle BOUET, Mme Vanessa DESVALLON, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU

Absents excusés : M. Etienne GABARD

Absent : M. Ghislain QUINCHARD

Secrétaire de Séance : Michel JAUDOUIN

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2017. Le conseil n'émet aucune objection.

1. POINT SUR LE CIMETIERE :

Mme Marline BRUNEAU, agent employé pour la mise en place du logiciel a présenté aux conseillers son travail. Recherche des anciennes concessions, renumérotation des concessions, photos prises au cimetière. Listing fait sur papier, mais aussi sur le logiciel. Ensuite, il sera nécessaire de mettre en route le processus de reprise des concessions ; un courrier sera adressé aux familles, affichage fait au cimetière, publicité dans les journaux. Les familles ont 3 ans pour se manifester, sinon la commune déclarera la concession en état d'abandon.

2. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Après l'accord de subvention de la Sous-Préfecture, les travaux de ravalement de façades pourront démarrer.
- Le premier adjoint propose au conseil d'acheter le terrain et la maison de M. et Mme HOULIER aux bouchettes. Le conseil décide de proposer d'acheter ce terrain pour la somme de 15 000 €
- L'espace devant chez M et Mme GOUSSEAU étant communal, le conseil décide de ne pas faire les travaux demandés par les propriétaires.
- Le chemin mitoyen avec le Puy Notre Dame entre Pancon et la Raye a besoin d'une réfection. Les frais s'élèveraient à la somme de 4905 € TTC pour la commune.
- Suite à une demande il serait nécessaire de balayer le virage à la Baffrie.

3. COTISATION COORDINATION AUTONOMIE :

Le conseil municipal décide de renouveler la cotisation à l'association Coordination Autonomie pour 2017 qui s'élève à 30 €.

4. QUESTIONS DIVERSES :

- Les barrières devant les jeux sur le terrain doivent être changées. La clôture le long de l'école sera remplacée par une clôture plus haute.
- La commission bulletin se réunira le lundi 22 mai à 20 h 30.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 12 juin 2017 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.